

Valence, le 29 Juin 2018

Objet : Remboursement des frais kilométriques pour les rencontres UGSEL

Madame La Directrice, Monsieur Le Directeur,

Il est important de vous rappeler la manière dont sont attribués les frais de déplacement :

- 1) L'UGSEL alloue un budget global pour les déplacements des primaires (basé sur ses ressources financières, qui varie chaque année)
- 2) L'indemnité minimum est calculée ainsi : (Nombre de KMS parcourus x 0.030 Euros) x Nombre d'élèves déplacés pour chaque rencontre ou activité organisée avec l'UGSEL
- 3) A partir de l'enveloppe globale allouée (pour information, 4000 Euros pour 2016-2017), le directeur des services propose une répartition des indemnités.
- 4) Pour cette répartition, il veille à aider particulièrement les petites écoles et les écoles qui participent le plus aux manifestations.

Merci donc de remplir et de nous renvoyer la fiche jointe correspondant aux frais de transport 2017-2018

Je vous rappelle que sauf exception et en accord avec le secrétariat UGSEL, vous devez régler toutes vos factures de transport.

Sportivement

Cédric CHASSON
Directeur des Services Premier Degré